

de son côté s'était affranchie du pavillon de France. Elle réclamait seulement la protection du Roy pour son propre pavillon. L'envoyé ragusain Secondo Bucchia en fit la demande formelle à Castagnères pendant le séjour du sultan à Andrinople. Castagnères se déroba. Le grand Seigneur, disait-il « ayant défendu aux Vénitiens l'entrée de ses ports sous quelque pavillon que ce soit », il ne pouvait pas sans de nouveaux ordres leur accorder cette protection. Et il ajoutait au secrétaire d'Etat : « Je puis ajouter que si Sa Majesté laissoit aux Ragusois la liberté de leur commerce, les Anglois et les Hollandois se serviroient de cette bannière pour faire la leur en Levant <sup>1</sup>. »

Cette question du pavillon ne fut au fond jamais résolue. Elle traîna jusqu'à la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. La solution claire et radicale n'intervint jamais parce que, lentement, les pavillons étrangers s'émanipèrent de la tutelle française et que cette solidarité d'intérêts fut plus forte que toutes les démarches de la France. Son hégémonie dans le Levant était irrémédiablement condamnée <sup>2</sup>. D'autre part, les nouvelles guerres avec la Hollande et l'Angleterre détournèrent l'attention de Louis XIV des affaires adriatiques et levantines.

La guerre de la succession d'Espagne allait s'ou-

1. 30 mars 1694. Affaires étrangères, Raguse I, fol. 33.

2. En 1742, par exemple, un conflit de ce genre éclata à Chypre. Le consul de Raguse, Ghermogliesi, prit sous sa protection les vaisseaux vénitiens qui abordaient l'île. Le consul de France, Le Maire, que nous retrouverons plus tard à Raguse, s'y opposa, en invoquant l'appui de l'ambassadeur, comte de Castellane. Au bout de deux ans de négociations, la République chargea son ministre à Constantinople, de Sorgo, de mander à Ghermogliesi « de ne plus se mêler à l'avenir de ce qui concerne les Vénitiens ». *Archives de la marine*, B<sup>7</sup> 473, fol. 559. *Bibliothèque nationale*, nouvelle acquisition française 5099, fol. 45, 66, 92. Cependant, le pavillon de Raguse naviguait déjà librement dans l'Archipel et dans la Méditerranée.